

Eric GYSSLER

Cour de Justice de la République
Commission des Requêtes
21 rue de Constantine
75007 PARIS

Objet : requête enregistrée sous le n° 09/2018
Courrier avec AR : 1A 149 596 5636 2

Draguignan, le 14 mai 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai reçu le 12 mai dernier votre courrier daté du 3 mai m'informant de l'enregistrement de ma requête sous le n° 09/2018.

Au vu de l'article 13 de la loi organique 93.1252 que vous m'avez joint et afin d'apporter de nécessaires précisions à ma requête, je vous prie de trouver dans les 4 pages suivantes les informations complémentaires sur les 1ers Ministres et Ministres visés, sur les faits allégués à leur rencontre ainsi que sur les violations, non exhaustives, du Code Pénal et du droit International.

D'autre part, je profite de ce courrier pour joindre des copies de documents complémentaires à la liste précédemment envoyée, dont l'un issu du blog de Alain Juppé, qui écrivait le 24 octobre 2015 ces propos sans équivoque sur la volonté de l'Etat Français de renverser le gouvernement Syrien :

*« **Mais nous avons nous aussi, Américains et Européens, un objectif clair: éliminer Bachar, responsable à nos yeux de l'écrasement de son peuple, de la radicalisation de son opposition et finalement de la montée en puissance de Daech** ».*

Les autres documents venant compléter les précédents concernant l'ingérence de l'Etat Français en Syrie, la violation de l'intégrité du territoire Syrien et la duplicité de nos gouvernements concernant la « lutte contre le terrorisme ».

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma haute considération.

Eric GYSSLER

Documents joints, en double exemplaires :

- (68) L'OBS – 23 11 2011 – La DGSE va-t-elle former les déserteurs Syriens ?
- (69) ASIA TIMES -07 12 2011 – La guerre de l'ombre en Syrie
- (70) Sputnik – 08 10 2015 – Syrie, interdiction de frapper Al-Qaïda pour les pilotes de la coalition US
- (71) Blog ALAIN JUPPE – 24 10 2015 – Notre Fiasco Syrien
- (72) France 24 – 27 04 2018 - Des soldats français ont été envoyés en renfort en Syrie révèle Jim Mattis

Premier Ministre et Ministres visés par ma requête sous la Présidence de Nicolas Sarkozy :

Premier Ministre :	François Fillon
Ministre de la Défense :	Gérard Longuet
Ministre des Affaires Etrangères :	Alain Juppé
Ministre de l'Intérieur :	Claude Guéant
Ministre de la Justice :	Michel Mercier
Ministre des Finances :	François Baroin

Pour,

- leur implication directe et/ou indirecte dans la fermeture de l'Ambassade de France en Syrie, en 2012, ainsi que dans la rupture des relations entre les services de renseignements Français et Syriens ; rupture qui a privé nos services d'informations cruciales pour la sécurité du peuple Français, et entre autres, sur les djihadistes Français partis faire le djihad en Syrie
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'ingérence illégale et illégitime de l'Etat Français dans la politique intérieure de l'Etat souverain Syrien visant à l'affaiblir par un embargo puis à obtenir le renversement du gouvernement légitime par « l'opposition » armée
- leur implication directe et/ou indirecte, dans les actions subversives illégales visant notamment à assister, former et armer, directement ou indirectement, des groupes de combattants Syriens et/ou étrangers soi-disant « rebelles, insurgés, résistants... » ayant pour objectif de renverser le gouvernement de l'Etat souverain Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la mise en danger du peuple Français par des représailles militaires et/ou terroristes du fait de la politique belliqueuse conduite par l'Etat Français à l'encontre de l'Etat Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la communication partielle, partielle voire mensongère d'informations visant à manipuler l'opinion du peuple Français sur les tenants et aboutissants de la politique de l'Etat Français conduite en Syrie et sur celle conduite en général contre le terrorisme
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'autorisation de la vente d'armes de l'industrie française à des Etats, dont des monarchies du Golfe telles le Qatar et l'Arabie Saoudite, qui soutiennent, financent et arment au vu et au su de l'Etat Français des groupes terroristes et/ou djihadistes, groupes que l'Etat Français est censé combattre pour la protection et la sécurité du peuple Français comme pour celles des autres peuples
- leur implication directe et/ou indirecte dans la soumission de l'Etat Français à des intérêts étrangers – notamment ceux des USA, de la Grande Bretagne, d'Israël, du Qatar et de l'Arabie Saoudite - et/ou à des organisations telles l'OTAN dirigée par les USA ; intérêts contraires au maintien de la paix et contraires à la sécurité du peuple Français

Ceci en violation, sans que cette liste soit exhaustive, des articles 411-3, 411-4 , 411-5, 411-10, 411-11, 421-2-2, 211-1, 211-2, 223-1 du Code Pénal,

et en violation du Droit International, sans que cette liste soit exhaustive, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ainsi que du Statut de Rome.

Premiers Ministres et Ministres visés par ma requête sous la Présidence de François Hollande :

Premiers Ministres :	Jean-Marc Ayrault puis Manuel Valls puis Bernard Cazeneuve
Ministre de la Défense :	Jean-Yves Le Drian
Ministre des Affaires Etrangères :	Laurent Fabius puis Jean-Marc Ayrault
Ministre de l'Intérieur :	Manuel Valls puis Bernard Cazeneuve
Ministre des Finances :	Pierre Moscovici et Michel Sapin
Ministres de la Justice :	Christiane Taubira puis Jean-Jacques Urvoas

Pour :

- leur implication directe et/ou indirecte dans la non-réouverture de l'Ambassade de France en Syrie, en 2012 et/ou la non-reprise de relations diplomatiques et notamment les relations avec les services de renseignements Syriens qui ont privé nos services d'informations cruciales pour notre sécurité, notamment, sur les djihadistes Français partis faire le djihad en Syrie et sur ceux étant rentrés en France
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'ingérence illégale et illégitime de l'Etat Français dans la politique intérieure et dans l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat souverain Syrien visant à l'affaiblir par un embargo et obtenir le renversement du gouvernement légitime par « l'opposition » armée
- leur implication directe et/ou indirecte, dans les actions subversives illégales visant notamment à assister, former et armer, directement ou indirectement, des groupes de combattants Syriens et/ou étrangers soi-disant « rebelles, insurgés, résistants... » et/ou des groupes islamistes djihadistes et/ou des groupes terroristes, tel Al Nosra, ayant pour objectif de renverser le gouvernement de l'Etat souverain Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la mise en danger du peuple Français par des représailles militaires et/ou terroristes du fait de la politique belliqueuse conduite par l'Etat Français à l'encontre de l'Etat Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la communication partielle, partielle voire mensongère d'informations visant à manipuler l'opinion du peuple Français sur les tenants et aboutissants de la politique de l'Etat Français conduite en Syrie et sur celle conduite en général contre le terrorisme

- leur implication directe et/ou indirecte dans l'autorisation de la vente d'armes de l'industrie française à des Etats, dont des monarchies du Golfe, qui soutiennent, financent et arment au vu et au su de l'Etat Français des groupes terroristes et/ou djihadistes, groupes que l'Etat Français est censé combattre pour la protection et la sécurité du peuple Français comme pour celles des autres peuples
- leur implication directe et/ou indirecte dans la soumission de l'Etat Français à des intérêts étrangers – notamment ceux des USA, de la Grande Bretagne, d'Israël, du Qatar et de l'Arabie Saoudite - et/ou à des organisations telles l'OTAN dirigée par les USA ; intérêts contraires au maintien de la paix et contraires à la sécurité du peuple Français

Ceci en violation, sans que cette liste soit exhaustive, des articles 411-3, 411-4 , 411-5, 411-10, 411-11, 421-2-2, 211-1, 211-2, 223-1 du Code Pénal,

et en violation du Droit International, sans que cette liste soit exhaustive, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ainsi que du Statut de Rome.

Premier Ministre et Ministres visés par ma requête sous la Présidence de Emmanuel Macron :

Premier Ministre :	Edouard Philippe
Ministre de la Défense :	Florence Parly
Ministre des Affaires Etrangères :	Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Intérieur :	Gérard Collomb
Ministre des Finances :	Bruno Le Maire
Ministres de la Justice :	Nicole Belloubet

Pour :

- leur implication directe et/ou indirecte dans la non-réouverture de l'Ambassade de France en Syrie, en 2012 et/ou la non-reprise de relations diplomatiques et notamment les relations avec les services de renseignements Syriens qui ont privé nos services d'informations cruciales pour notre sécurité, notamment, sur les djihadistes Français partis faire le djihad en Syrie et sur ceux étant rentrés en France
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'ingérence illégale et illégitime de l'Etat Français dans la politique intérieure et dans l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat souverain Syrien visant à l'affaiblir par un embargo et obtenir le renversement du gouvernement légitime par « l'opposition »

- leur implication directe et/ou indirecte, dans les actions subversives illégales visant notamment à assister, former et armer, directement ou indirectement, des groupes de combattants Syriens et/ou étrangers soi-disant « rebelles, insurgés, résistants... » et/ou des groupes islamistes djihadistes et/ou des groupes terroristes, tel Al Nosra, ayant pour objectif de renverser le gouvernement de l'Etat souverain Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la mise en danger du peuple Français par des représailles militaires et/ou terroristes du fait de la politique belliqueuse conduite par l'Etat Français à l'encontre de l'Etat Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la communication partielle, partielle voire mensongère d'informations visant à manipuler l'opinion du peuple Français sur les tenants et aboutissants de la politique de l'Etat Français conduite en Syrie et sur celle conduite en général contre le terrorisme
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'autorisation de la vente d'armes de l'industrie française à des Etats, dont des monarchies du Golfe, qui soutiennent, financent et arment au vu et au su de l'Etat Français des groupes terroristes et/ou djihadistes, groupes que l'Etat Français est censé combattre pour la protection et la sécurité du peuple Français comme pour celles des autres peuples
- leur implication directe et/ou indirecte dans la soumission de l'Etat Français à des intérêts étrangers – notamment ceux des USA, de la Grande Bretagne, d'Israël, du Qatar et de l'Arabie Saoudite - et/ou à des organisations telles l'OTAN dirigée par les USA ; intérêts contraires au maintien de la paix et contraires à la sécurité du peuple Français
- leur implication directe et/ou indirecte, dans l'accusation sans preuves, de la « haute probable responsabilité » de la Russie dans l'empoisonnement le 4 mars 2018 de l'ex-agent du renseignement, Sergeï Skripal et de sa fille Ioulia,, ainsi que dans la crise diplomatique grave et majeure qui s'en est suivie, notamment alimentée par l'Etat Français
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'acte de guerre le 13/14 avril 2018, illégal par le bombardement de trois sites en Syrie d'un soi-disant « arsenal chimique clandestin » susceptible de mettre en danger la vie de milliers de Syriens et du peuple Français par des représailles militaires de l'Etat Syrien et/ou des attentats ainsi que de déclencher un conflit régional voire mondial
- leur implication directe et/ou indirecte sur le mensonge et sa communication au peuple Français quant à la nature des trois sites bombardés qui au regard du crime contre l'Humanité que ces bombardements auraient impliqué sur un réel « arsenal chimique clandestin » ne peut être sensément et humainement envisagé

Ceci en violation, sans que cette liste soit exhaustive, des articles 411-3, 411-4 , 411-5, 411-10, 411-11, 421-2-2, 211-1, 211-2, 223-1 du Code Pénal,

et en violation du Droit International, sans que cette liste soit exhaustive, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ainsi que du Statut de Rome.